



Permis de séjour  
temporaire pour  
victimes de la  
**traite de  
personnes**

# Permis de séjour temporaire pour victimes de la **traite de personnes**

Ce permis offre un statut d'immigration temporaire au Canada à certaines victimes de la traite de personnes. La traite de personnes consiste à exploiter une personne pour en tirer profit, comme de l'exploitation sexuelle ou de travaux forcés. Ce permis peut vous permettre, par exemple, de :

- Échapper aux trafiquants et trafiquantes
- Prendre le temps de décider, si vous voulez rester au Canada ou le quitter
- Vous remettre de traumatismes

Pour plus d'information, communiquez avec un bureau d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

## **Pour de l'information juridique**

### **Centre d'information juridique de l'Ontario**

- [Centreinfojuridique.ca](http://Centreinfojuridique.ca)
- 1 844 343-7462

### **Sites d'information juridique**

- [CliquezJustice.ca](http://CliquezJustice.ca)
- [StepstoJustice.ca/fr](http://StepstoJustice.ca/fr)

## **Obtenir de l'aide**

- **9-1-1** : en cas de danger immédiat
- **Services de police** : Ils peuvent vous aider à fuir sans que vous ayez à témoigner

## **Ligne d'urgence canadienne pour les victimes de traite de personne**

- 1 833 900-1010
- [www.canadianhumantraffickinghotline.ca](http://www.canadianhumantraffickinghotline.ca)